



HAL
open science

Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. 2018, Sorbonne Paris Cité, Université Paris Descartes. hceres-02029831

HAL Id: hceres-02029831

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029831>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 262

Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

ÉTABLISSEMENTS

Université Sorbonne Paris Cité
Université Paris Descartes

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mohamed Arouri, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Mohamed AROURI, Université d'Auvergne - UDA

Experts :

- Mme Nicole DUBOIS, Université de Lorraine
- M. Till KUHNLE, Université de Limoges
- Mme Sarah LE VIGOUROUX-NICOLAS, Université de Nîmes
- M. Marc ORTOLANI, Université Nice Sophia Antipolis

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pascal MARQUET

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion* (ED n° 262) est une école pluridisciplinaire couvrant le secteur Droit-Economie-Gestion (DEG) ainsi que l'éthique médicale et la santé publique. Elle est hébergée par la Faculté de Droit de l'Université Paris-Descartes. Elle comprend quatre équipes d'accueil (EA), une Unité mixte de recherche (UMR) et une équipe de recherche : le Centre de Droit des Affaires et de Gestion (CEDAG-EA 1516), le Centre Maurice Hauriou pour la Recherche en Droit Public (CMH-EA 1515), l'Institut d'Histoire du Droit (IHD-EA 2515, le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Appliquée en Economie de la Santé (LIRAES-EA 4470), l'Institut Droit et Santé (IDS-UMR_S 1145), et l'équipe de recherche *Laboratoire d'Éthique Médicale et de Médecine Légale* (LEM) du Laboratoire *Éthique, Politique et Santé* (EA 4569).

L'ED 262 bénéficie ainsi d'un adossement scientifique de qualité couvrant différentes disciplines des Sciences Humaines et Sociales (SHS). L'ED 262 présente une bonne cohérence disciplinaire à dominante juridique. L'équipe de recherche LEM, un peu marginale par rapport aux disciplines du secteur DEG, devrait quitter l'ED au prochain contrat quinquennal. Le périmètre scientifique de l'ED devrait donc acquérir une plus grande lisibilité, tout en conservant une dimension pluridisciplinaire.

L'ED 262 regroupe environ 180 doctorants (dont une quarantaine de doctorants nouveaux chaque année), 63 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et deux non HDR. Elle assure environ 25 soutenances de thèses par an. Elle est portée par l'Université Paris-Descartes et la ComUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) qui comprend 32 écoles doctorales dont trois autres ED préparant au doctorat dans certaines disciplines du secteur DEG (ED 382, ED 493 et ED 243). Le Collège des ED dont dépend l'ED 262, l'Institut de Formation Doctorale (IFD) et le Centre de Formation des Doctorants aux initiatives professionnelles (CFDip) permettent une mutualisation importante de moyens et d'activités.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 262 est dirigée par un directeur assisté d'un bureau et d'un conseil.

Le conseil de l'ED 262 est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. Il comprend vingt membres (neuf femmes et onze hommes) et sa composition permet une bonne représentation des unités de recherche (UR) rattachées à l'école. Ce Conseil se réunit régulièrement (en moyenne quatre fois par an) pour définir les grandes orientations de l'école. Les doctorants communiquent facilement avec leurs représentants au Conseil de l'ED. Les procès-verbaux sont diffusés par mails, mais ils ne sont pas affichés sur le site de l'école hormis les passages intéressant les doctorants.

Le bureau qui assiste le directeur est une émanation du conseil. Il est composé de six membres élus : le directeur de l'ED, la gestionnaire et quatre directeurs de laboratoire. Il se réunit ou échange par mails dès que nécessaire. Des réunions du bureau sont également organisées pour examiner les demandes d'inscription en doctorat, puisque le bureau tient aussi lieu de commission de recrutement de nouveaux doctorants. Il n'y a pas de directeur-adjoint, mais le directeur est aussi assisté d'un porteur du projet qui deviendra directeur au début du prochain contrat.

L'ED 262 dispose depuis peu d'un nouveau règlement intérieur qui était encore en cours de validation par les instances de l'Université Paris-Descartes au moment de la visite du Comité Hcéres.

Les UR participent très activement à toutes les activités de l'ED 262 : recrutement des doctorants, suivi, formation scientifique, etc.

L'ED 262 communique avec ses doctorants via son site internet mis à jour régulièrement, une mailing liste, des panneaux d'affichage et les représentants des doctorants au Conseil. La direction de l'ED est très disponible et reçoit tout doctorant individuellement à sa demande. L'entretien du comité Hcéres avec les doctorants révèle que ces derniers sont très satisfaits des informations reçues et de la grande disponibilité de la direction de l'ED.

L'ED 262 dispose de deux bureaux, d'une salle et de l'appui d'une gestionnaire à plein temps. Son budget d'environ 17 000 € (16 500 € en 2017-18) lui permet de financer, entre autres, la formation (à hauteur de 79 %), l'organisation de la journée de rentrée et l'attribution d'un prix de thèse annuel de 500 €. Une journée annuelle de l'ED est organisée comportant le matin une rencontre au niveau du CED et l'après-midi une réunion de présentation propre à l'ED. Néanmoins, l'ED 262 n'organise ni *Doctoriales* ni conférences pluridisciplinaires.

Avec près de 40 % de doctorants étrangers venant des différentes régions du monde (33 nationalités différentes) et les aides à la mobilité financées par l'IFD, l'ED 262 affiche une stratégie internationale. Cependant, le nombre de cotutelles reste très faible et il n'y pas de véritable collaboration institutionnelle avec des établissements étrangers. Par ailleurs, malgré les efforts importants de la direction et les rencontres avec les entreprises du CAC 40, peu de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) ou de collaborations avec le secteur privé sont établies.

La formation doctorale est en partie assurée par le Centre de Formation des doctorants à l'insertion professionnelle (CFDip) de la ComUE dans le cadre d'une convention de formation, qui propose des actions efficaces. Néanmoins, l'entretien avec les doctorants a révélé que certaines formations obligatoires pour les doctorants contractuels sont parfois très éloignées de leurs centres d'intérêt. Toutefois, les doctorants semblent apprécier que depuis le début du contrat, où les formations propres à l'ED étaient essentiellement juridiques, celles-ci se soient diversifiées pour répondre aux besoins d'autres doctorants (en science politique, sciences de gestion, sciences économiques ou éthique médicale).

La procédure d'inscription en doctorat est mutualisée au niveau de l'IFD. L'admission et le déroulement de la thèse sont régis par une charte du doctorat. L'ED 262 demande une attestation de financement sans pour autant fixer un seuil minimum de ressources financières. Ainsi, elle accepte des doctorants autofinancés qui restent nombreux. Au jour de la visite, 48 % des doctorants sont salariés, 27 % sans activité au moment de l'inscription et 24 % ont un financement dédié (contrat doctoral ou autres contrats).

Le choix des sujets de thèses est laissé à l'initiative des directeurs de thèse à la condition que le sujet s'inscrive dans les thématiques des UR de l'ED. Le concours annuel des contrats doctoraux est organisé au mois de juillet et est ouvert à l'international ; cependant l'ED a fait le choix de ne pas fléchir les contrats. Le dispositif d'attribution des contrats doctoraux est transparent. Les doctorants non contractuels sont recrutés directement par les UR puis leur recrutement est validé par l'ED 262. L'Université Paris Descartes a par ailleurs mis en place un doctorat par Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le taux de thèses financées (avec un financement dédié à la thèse) est faible et en baisse. Le comité Hcéres a souligné le faible nombre de contrats doctoraux alloués à l'ED 262. En effet, celle-ci ne bénéficie que de 5 à 6 contrats par an. Hormis pour les contrats CIFRE, et sans grand succès, l'ED 262 ne semble pas entreprendre d'actions spécifiques pour la recherche d'autres financements (contrats région, chaire de recherche, etc.). Près d'un doctorant sur deux est salarié et le nombre de doctorants salariés est en hausse. Ceci risque d'avoir des répercussions sur la durée de thèse ainsi que sur le taux d'abandon. Ce dernier est relativement élevé et il est préoccupant (entre 18 et 33 par an pour 40 à 55 doctorants entrants).

L'ED organise au mois de novembre une journée de rentrée pour l'ensemble de ses doctorants. La première partie de cette journée est commune à toutes les ED du CED. Des dispositifs particuliers ont été mis en place pour les doctorants en situation de handicap (contrats doctoraux spécifiques, informations sur le site), les doctorants salariés (formations en soirée ou en ligne), et les doctorants étrangers (formation de découverte proposée par le Service Commun de Documentation de l'Université Paris-Descartes).

• Encadrement et formation des doctorants

La formation doctorale est mutualisée au niveau du CFDip et elle est assurée par les trois niveaux que constituent le CFDip, l'ED et les UR. La convention de formation prévoit 90 heures de formation obligatoires : 30

heures de formation généraliste, 30 heures de formation professionnelle et 30 heures de formation scientifique. Tous les doctorants doivent suivre une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Par ailleurs, tous les doctorants effectuant des travaux dirigés doivent suivre une formation à la pédagogie. La journée d'accueil compte pour huit heures de formation. L'entretien du comité Hcéres avec les doctorants révèle que ces derniers sont satisfaits de l'offre de formation de l'ED 262 qu'ils jugent diversifiée et accessible. Néanmoins, il y a parfois un manque de places dans les formations offertes par le CFDip, ce qui oblige les doctorants contractuels à suivre d'autres formations très éloignées de leurs centres d'intérêt. La constitution du portfolio est laissée à la charge du doctorant à partir des informations fournies par les services administratifs de l'ED.

L'information sur les formations proposées est accessible et la direction de l'ED est à l'écoute des doctorants pour l'organisation de nouvelles formations. Cependant, l'ED 262 ne semble ni soutenir les initiatives des doctorants en matière d'organisation de manifestations scientifiques (journées d'études, ateliers d'écriture, conférences, etc.), ni favoriser les rencontres interdisciplinaires de ses doctorants. L'ED n'organise pas de *Doctoriales*, mais un forum des métiers est organisé annuellement par le CED.

Les Comités de suivi individuel (CSI) sont organisés en application de l'arrêté du 25 mai 2016 et se tiennent annuellement à partir de la deuxième année de thèse. Le déroulement de ces comités est fixé par l'ED et un rapport-type écrit doit être envoyé à la direction au mois de juillet. Toutefois, il semble qu'il existe quelques disparités de fonctionnement des CSI liées au fait que les modalités d'organisation sont propres aux UR. L'inscription en quatrième année est examinée plus attentivement et passe, à partir de la fin de la 5^e année, par un entretien individuel avec le directeur de l'ED. Une procédure de médiation est prévue en cas de difficultés du doctorant ou de conflit avec son directeur de thèse.

L'ED 262 a limité à dix le nombre maximum de doctorants par HDR et aucun cas de sur-encadrement n'est relevé. Même si actuellement, aucun encadrant ne dirige plus de 8 thèses, le comité Hcéres estime que ce nombre de 10 est encore trop élevé. Le nombre moyen de doctorants par HDR est stable autour de 3.1. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir d'incitation des non HDR à présenter l'HDR. La durée de thèse a baissé, mais reste relativement élevée (4,5 ans en moyenne). Le nombre de thèses soutenues est d'environ 25 par an, soit un turnover relativement faible de moins de 15 %.

Le nombre d'abandons (18-33 abandons par an) reste élevé et préoccupant. Il mérite une réelle réflexion au sein de l'ED. L'ED devrait renforcer le travail en amont en matière de recrutement de doctorants (capacité à faire une thèse en trois ans, financement de la thèse, possibilité d'encadrement de l'ED, etc.) pour réduire les abandons. La direction de l'ED a exposé le dispositif mis en place pour réduire ce taux d'abandon : rôle des CSI et actions de la commission de recrutement pour réduire le nombre d'inscriptions, ce qui explique aussi la diminution du nombre de doctorants (193 en 2016-2017 contre 215 en 2015-2016).

La composition des jurys se fait en application de l'arrêté du 25 mai 2016 et les conditions requises pour la soutenance ne sont pas fixées au niveau de l'ED mais déléguées aux UR.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'école doctorale assure efficacement le suivi de l'insertion professionnelle de ses anciens doctorants. Les résultats des enquêtes sont plutôt bons et montrent une assez bonne insertion professionnelle des docteurs. Une enquête à trois ans sur les docteurs de 2011 à 2013, montre qu'aucun docteur n'est en recherche d'emploi ; 77 % des docteurs occupent un emploi permanent ; 23 % un emploi à durée déterminée. On note cependant une faible insertion dans les carrières académiques, probablement en raison du nombre important de doctorants salariés déjà insérés dans le monde du travail.

Les doctorants sont sensibilisés à l'évolution des débouchés du doctorat et les résultats de l'enquête sur le devenir des docteurs de l'ED 262 sont communiqués aux doctorants ainsi qu'aux étudiants en master.

Les actions de préparation à l'insertion professionnelle sont centralisées au niveau du CED. L'ED n'organise pas de journée d'insertion professionnelle ni de rencontres entreprises-doctorants.

La valorisation du doctorat est également déléguée au CED (l'IFD organise une journée de remise des diplômes) hormis le fait que l'ED 262 accorde annuellement un prix de thèse à l'un de ses nouveaux docteurs.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation fait l'objet d'un processus permanent de l'ED 262. Elle mentionne de façon objective les points forts et les points à améliorer.

Le projet de l'ED 262 reprend essentiellement l'existant avec un léger changement de périmètre lié au départ de l'équipe LEM vers une autre ED, ce qui renforcera la cohérence disciplinaire de l'ED 262. Quelques points d'amélioration sont également identifiés et visent à approfondir le lien entre l'ED et ses UR, à renforcer la cohésion des doctorants et des docteurs par la création d'un réseau des anciens doctorants, à établir des liens avec les entreprises et à étendre les partenariats avec des universités étrangères par des conventions-cadres en vue d'augmenter le nombre de cotutelles.

APPRÉCIATION GLOBALE

Au regard de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le fonctionnement de l'école doctorale *Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion* semble tout à fait satisfaisant et la grande disponibilité de la direction est fort appréciée par les doctorants.

L'ED 262 bénéficie d'un excellent adossement scientifique ainsi que d'une forte cohérence disciplinaire et ses doctorants sont très satisfaits de leur école. Il s'agit d'une école doctorale de qualité, à l'écoute de ses doctorants et soucieuse de leur insertion professionnelle.

L'ED 262 a fait le choix de ne pas afficher de politique scientifique propre estimant que le domaine scientifique relève plutôt des UR. De ce fait, l'ED n'organise pas de conférences transversales, ne semble pas favoriser les échanges entre les disciplines qu'elle couvre et ne fait aucun fléchage des contrats doctoraux.

Malgré le nombre importants de doctorants étrangers, l'insertion de l'ED 262 dans les réseaux scientifiques internationaux reste limitée. Il en va de même pour l'interaction de l'ED avec le tissu socio-économique.

• Points forts

- Adossement scientifique de qualité, forte identité et cohérence disciplinaire de l'ED.
- Bonne gouvernance et grande disponibilité de la direction.
- Amélioration de l'offre de formation doctorale et meilleure prise en compte des différents profils des doctorants de l'ED.
- Taux d'insertion professionnelle satisfaisant.
- Satisfaction et fort sentiment d'appartenance des doctorants de l'ED.

• Points faibles

- Nombre de contrats doctoraux insuffisant et quasi-absence de financements alternatifs.
- Absence de politique scientifique propre à l'ED 262.
- Durée des thèses et taux d'abandon en baisse mais qui restent encore importants.
- Peu de cotutelles, de collaborations internationales et de partenariats extérieurs.
- Pas d'encouragement de l'ED pour les initiatives de ses doctorants et les rencontres pluridisciplinaires.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Le comité Hcéres encourage l'ED 262 à poursuivre ses efforts pour améliorer ses indicateurs d'encadrement (durée des thèses, taux d'abandon, nombre maximal de doctorants par HDR, etc.) et diversifier les financements de thèse (CIFRE, Contrats Région, Chaires de recherche, etc.).

Le Comité Hcéres recommande à L'ED 262 d'encourager et soutenir les initiatives de ses doctorants (organisation de journées d'études, de rencontres doctorants, etc.) et d'organiser des journées pluridisciplinaires structurantes afin de faire se rencontrer ses doctorants issus des différentes disciplines couvertes par l'ED et de croiser les méthodes et logiques scientifiques.

Enfin, l'ED 262 est encouragée à tirer profit de sa pluridisciplinarité pour afficher une véritable politique scientifique propre en concertation avec les unités de recherche.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le Comité Hcéres préconise aux tutelles d'allouer à l'ED 262 un nombre plus important de contrats doctoraux afin de l'aligner sur la moyenne nationale des ED du domaine des Sciences Humaines et Sociales (en moyenne 5 % des effectifs de doctorants, soit environ huit à neuf contrats annuels pour une ED de même taille que l'ED 262).

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Président

Référence

USPC/FH/2018-131

Monsieur Jean-Marc Geib

Directeur du Département des Formations

HCERES

2, Rue Albert Einstein

75013 Paris

Paris, le 9 juillet 2018

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation

Ecole Doctorale 262 – Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

Monsieur le directeur,

L'Ecole Doctorale Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, et sa tutelle remercient le HCERES pour le rapport d'évaluation transmis le 5 juin 2018. L'établissement et le conseil de l'école doctorale tiennent également à remercier très sincèrement les évaluateurs des comités de visite pour la qualité des échanges et pour leur analyse.

Après consultation des différents acteurs de la direction de notre école doctorale, nous vous informons que nous prenons bonne note des points relevés par le comité ainsi que des recommandations émises. Nous n'avons pas d'observations particulières à faire remonter.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à notre Ecole Doctorale de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Université Paris Descartes



Frédéric Dardel

Le Président de Université Sorbonne Paris Cité



François Houlier
Université
Sorbonne Paris Cité